

N° 2026/027

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et de R411-1 à R411-32,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
Vu le règlement de voirie communal approuvée par la délibération n°2022-106 en date du 8 décembre 2022,
Vu la demande de l'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST représentée par Monsieur Lemaire Julien Route du Bord de l'eau 33270 BOULIAC.

ARRETE**ARTICLE 1**

L'entreprise SIGNAUX GIROD est autorisée à effectuer des travaux de marquage au sol, Route de Tresses 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 2

Les travaux auront lieu à partir du 26/02/2026 pour une durée de 10 jours calendaires.

ARTICLE 3

Pendant toute la durée des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

ARTICLE 4

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'Entreprise et conformes à la réglementation en vigueur. Toutes les dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire cohérente, visibilité des carrefours, etc...).

ARTICLE 5-

Les véhicules, engins, matériels et dispositifs utilisés ou mis en œuvre pour les besoins du chantier devront être adaptés à l'ensemble des contraintes en matière d'hygiène, sécurité et circulation sur la voie publique.

ARTICLE 6-

Le délai de garantie démarre à compter de la date de réception des travaux.
Une garantie de 12 mois sera appliqué sur ces travaux.

ARTICLE 7 -

Au terme de l'occupation, le bénéficiaire désigné à l'article 1 du présent arrêté s'engage à remettre les lieux en état. A défaut ou en cas de dégradations, une contribution spéciale pourra être exigée.

ARTICLE 8 - : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.
Entreprise SIGNAUX GEROD Route du Bord de l'eau 33270 BOULIAC.

Le 25 février 2026

Le Maire,
Thierry GENETAY

